

Décision

Générale

colonial

Décision n° 756/SG/FIN autorisant l'octroi d'une licence de 3e classe.

n° 756/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
17 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

M. Mohamed Dini Farada est autorisé à exploiter au quartier 2, avenue 13, maison 75, une licence de 3e classe pour la vente des boissons alcoolisées et fermentées uniquement à l'occasion des principaux repas et comme accessoires de la nourriture. Les boissons ne pourront être ni exposées à l'intérieur de l'établissement, ni vendues à un comptoir spécialement aménagé à cet effet.